

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte n°69

AVIS

relatif aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2009.

Du 24 mars 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES DE
L'ARMÉE DE L'AIR : *bureau des ressources humaines.*

**AVIS relatif aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour
le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2009.**

Du 24 mars 2009

NOR D E F L 0 9 5 0 6 6 7 V

Références :

Décret n° 2008-950 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 32 ;
signalé au BOC 43/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 332.1.2.2, 512.2.1) modifié.
Circulaire n° 925/DEF/DCAGF/BRH du 24 mars 2009 (n.i. BO).

Référence de publication : BOC N°12 du 4 mai 2009, texte 69.

Par arrêté en date du 10 mars 2009, le ministre de la défense a ouvert le recrutement dans le corps des
commissaires de l'air au titre des trois concours suivants :

- concours sur épreuves ouvert aux militaires non officiers de l'armée de l'air et aux fonctionnaires de
catégorie B du ministère de la défense : 1 place ;

- concours sur épreuves ouvert aux capitaines et lieutenants des corps d'officiers de carrière de l'armée
de l'air, aux officiers d'un grade correspondant des corps d'officiers de carrière de la délégation
générale pour l'armement et aux fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie
A ou équivalent : 1 place ;

- concours sur épreuves ouvert aux capitaines, lieutenants et officiers d'un grade correspondant
servant sous contrat dans l'armée de l'air : 1 place.

Les modalités et conditions d'inscription à ces concours, ainsi que leur déroulement, sont portés dans la
circulaire n° 925/DEF/DCAGF/BRH du 24 mars 2009, publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire colonel,
chef du bureau « ressources humaines »,*

Michel MASFAYON.